Projet de budget 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. *Préambule*

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son projet de budget pour l'année 2027.

Il s'agit du troisième budget communal dans le formalisme MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération) ; et pour la première fois, la comparaison peut être faite avec des chiffres de comptes bouclés, en l'occurrence ceux de 2025, 1ère année pour Préverenges d'adoption de la présentation MCH2.

L'année 2027 verra également le premier exercice de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge (AEJ B-V) à laquelle la Commune a adhéré au 1er juillet 2026 ; cette association regroupe les prestations scolaires, préscolaires, parascolaires et de jeunesse assurées précédemment par l'Entente scolaire (EPSP), le réseau AJEMA et les quatre communes membres de l'association – Denges, Echandens, Lonay et Préverenges.
Un comparatif de notre participation aux coûts de cette nouvelle association par rapport aux coûts au budget communal 2026 figure au chapitre 5. de ce préavis.

2. *Commentaire général*

L'élaboration du budget 2027 a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part des services communaux et de la Municipalité. Chaque poste budgétaire a été analysé afin de privilégier les dépenses nécessaires, de tenir compte des capacités de réalisation des services et d'assurer une utilisation rigoureuse des ressources communales.

Cette démarche traduit la volonté de la Municipalité de maîtriser l'évolution des charges, tout en préservant la qualité des prestations à la population et en maintenant les moyens nécessaires à la préparation de l'avenir.

Le budget 2027 affiche un **excédent de revenus de CHF 104'494.40**, alors que les budgets précédents présentaient des excédents de charges de respectivement ./. CHF 632'338.00 pour 2026, ./. CHF 752'325.40 pour 2025 et ./. CHF 573'509.85 pour 2024. Voir également le tableau des budgets et résultats des 10 dernières années au chapitre 8. de ce préavis.

Les écarts significatifs au niveau des charges entre les budgets 2027 et 2026 sont présentés au chapitre 6. ci-après.

La volonté affichée par la Municipalité de rendre son administration plus efficiente nécessite de consentir des dépenses notamment sur les plans de la communication et des technologies de l'information.

Enfin, la Municipalité a absolument tenu à préserver les charges qui avaient un impact direct sur la vie de la population. En effet, le soutien aux sociétés locales, ainsi que les dépenses liées au programme culturel, ont été maintenues dans les mêmes niveaux que précédemment, hors 800ème. Il en va de même des prestations sociales de compétence communale (soutien à la mobilité douce des écoliers et étudiants, réduction du montant du prix du repas à la cantine scolaire pour les enfants de Préverenges, soutien des élèves domiciliés à Préverenges pour des cours auprès d'écoles de musique, don communal versé aux personnes au bénéfice du Revenu d'Insertion (RI) ou de prestations complémentaires AVS/AI, …).
Le soutien aux activités de nos aînés continue de faire également partie des priorités de la Municipalité.

3. Impôts et taxes

Ce budget contient la proposition municipale de maintien du taux d'impôt communal sur le revenu à 65 % (moyenne des communes vaudoises à fin 2024 : 67.5 %).

La valeur du point d'impôt communal calculée pour le budget 2027 est d'environ CHF 284'300.00 (moyenne selon comptes 2020-2025 : CHF 241'200.00 environ). L'augmentation pour 2027 provient principalement de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales.

4. Participation à la cohésion sociale, réforme policière et péréquation intercommunale

La participation à la cohésion sociale et à la réforme policière est répartie en francs par habitant, à des niveaux de respectivement Fr. 997.00 et Fr. 31.00 par habitant (Fr. 984.00 et Fr. 30.80 au budget précédent).

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur au 01.01.2025 ; de nombreux nouveaux critères ont été introduits, non « manipulables » par les communes. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page www.vd.ch/NPIV.

Vous trouverez ci-après une comparaison des montants des budgets 2027 et 2026 concernant ces trois différents éléments péréquatifs :

	Budget 2027	Budget 2026	+	Différences 27/26	en %
Participation à la cohésion sociale (voir fonction 93000 du budget)	Fr. 5'219'729.00	Fr. 5'188'390.00	+	Fr. 31'339.00	+ 0.60%
Réforme policière (compte 11101.3611.00)	Fr. 162'250.00	Fr. 162'576.00	+	Fr. - 326.00	./. 0.20%
Péréquation intercommunale nette (voir fonction 93001 du budget)	Fr. 1'870'765.00	Fr. 680'584.00	+	Fr. 1'190'181.00	+ 174.87%
Total net des péréquations :	Fr. 7'252'744.00	Fr. 6'031'550.00	+	Fr. 1'221'194.00	+ 20.24%

La raison de l'augmentation importante de la péréquation intercommunale nette au budget 2027 est due principalement à l'augmentation du montant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Les montants prévus au budget 2026 par le Canton étaient sous-estimés car ils étaient basés sur les impôts 2024 et ne tenaient pas compte des impôts prévus en 2026.

5. Comparaison de la participation aux coûts de l'AEJ B-V avec les chiffres portés au budget communal 2026

Vous trouverez ci-dessous un comparatif de notre participation aux coûts de cette nouvelle association par rapport aux coûts au budget communal 2026.

	Budget 27	Budget 26	Ecarts
Frais scolaires (ex-EPSP) :	3'230'969.90		
Frais médicaux scolaires (ex-EPSP) :	13'572.90	2'933'846.00	1'200'951.10
Parascolaire (cantine, UAPE, patrouilleurs) :	890'254.30		
Préscolaire (ex-AJEMA) :	1'234'736.70	1'866'586.00	-631'849.30
Jeunesse (Univers) :	285'492.80	259'900.00	25'592.80
Travail admin. Préverenges pour ex-EPSP :	-77'500.00	-155'000.00	77'500.00
	5'577'526.60	4'905'332.00	672'194.60
Facturation locaux :			
Locaux scolaires :	-4'214'140.00	-3'770'812.00	-443'328.00
Locaux Univers :	-72'900.00		-72'900.00
Locaux cantine :	-113'400.00		-113'400.00
	-4'400'440.00	-3'770'812.00	-629'628.00
Charges nettes pour Préverenges :	1'177'086.60	1'134'520.00	42'566.60

Les coûts pour Préverenges de participation à l'AEJ B-V pour le budget 2027 ne sont que très légèrement supérieurs aux coûts actuels (+ Fr. 42'566.60).

6. Comptes faisant partie du compte de résultats

Par rapport au budget précédent, les écarts significatifs par compte (de plus de CHF 50'000.00), au niveau des charges, autres que ceux figurant aux chapitres 4. des péréquations et 5. des coûts repris par l'AEJ B-V ci-dessus, sont les suivants :

- Diminution de la masse salariale totale brute de CHF 384'400.00 par rapport aux prévisions 2026 (Des postes prévus au budget 2026 n'ont pas été engagés, ni rebudgétés)

- Augmentation des mandats donnés à des tiers de l'AdminNextGen (+ CHF 90'000.00) – compte 02201.3130.03 Gestion de projet pour la mise en place d'un nouvel ERP

- Disparition des frais nets au collège Tribord résultant de l'inondation de juillet 2024 (./. CHF 250'000.00) – compte 21705.3130.00

- Augmentation des travaux d'entretien du collège Tribord (+ CHF 150'000.00) – compte 21705.3144.01

- Disparition de la subvention nette au 800ème anniversaire de Préverenges en 2026 (./. CHF 85'673.00) – comptes 32903.3636.26 et 32903.4511.00

- Diminution du montant d'achat de véhicules au Service de la voirie et des Espaces verts (./. CHF 50'000.00) – compte 61500.3111.00

- Diminution des honoraires de conseils externes, expertises, spécialistes, au Service de voirie et des Espaces verts (./. CHF 50'000.00) – compte 61500.3132.00

- Diminution des plans d'affectation à développer – Urbanisme (./. CHF 65'000.00) – compte 79000.3132.01

- Diminution des mandats donnés à des tiers – Urbanisme (./. CHF 65'000.00) – compte 79000.3132.02

- Augmentation des intérêts des emprunts à moyen et long termes (+ CHF 159'900.00) – compte 96100.3401.01.

De nombreux commentaires détaillés figurent en regard des comptes dans ce fascicule.

7. Autofinancement

Les charges de fonctionnement avec effet financier présentées dans ce budget, soit sans les amortissements, les attributions aux fonds et financements spéciaux et les imputations internes, se montent à CHF 29'853'592.60.

Les revenus de fonctionnement avec effet financier, soit sans les prélèvements aux fonds et financements spéciaux et les imputations internes, se montent à CHF 31'186'967.00.

Ainsi, la marge d'autofinancement calculée, différence entre les revenus avec effet financier et les charges avec effet financier, est **positive de CHF 1'333'374.40**, (prévisions positives de CHF 65'685.00 au budget 2026, de CHF 364'819.60 au budget 2025 et de CHF 441'560.15 au budget 2024).

Rappelons que la marge d'autofinancement représente l'argent généré (si positif) ou utilisé (si négatif) par l'exercice comptable annuel.

Dans le cas d'un autofinancement négatif, on puise dans les liquidités pour payer les dépenses. S'il n'y a pas assez de liquidités, il faut alors emprunter.

Il est primordial d'avoir un autofinancement positif, qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'emprunter pour le ménage courant de la Commune.

8. Budgets et résultats sur 10 ans

Exercice	*Charges budgétées* *CHF*	*Revenus budgétés* *CHF*	*Résultat budgété* *CHF*	*Comptes avant attributions au bouclement* *CHF*	*Marge d'autofinancement aux comptes* *CHF*
2018	31'589'428.00	29'771'685.60	./. 1'817'742.40	./. 1'602'368.67	./. 835'075.42
2019	31'655'734.95	29'961'016.00	./. 1'694'718.95	./. 42'864.67	+ 1'095'540.91
2020	30'906'395.09	29'243'300.44	./. 1'663'094.65	+ 3'675'990.68	+ 4'666'379.65
2021	32'305'209.15	29'718'820.35	./. 2'586'388.80	./. 1'368'545.51	+ 216'391.16
2022	32'144'597.27	29'591'588.82	./. 2'553'008.45	./. 1'227'711.17	./. 279'877.77
2023	31'144'966.40	30'063'029.20	./. 1'081'937.20	./. 248'872.41	+ 826'460.69
2024	31'680'347.86	31'106'838.01	./. 573'509.85	+ 278'038.47	+ 1'481'770.66
2025	28'749'698.40	27'997'373.00	./. 752'325.40	+ 1'096'543.93	+ 2'415'123.32
2026	29'936'494.00	29'304'156.00	./. 632'338.00		
2027	31'588'602.60	31'693'097.00	+ 104'494.40		

9. Conclusions

Le projet de budget 2027 traduit la volonté de la Municipalité de maintenir une gestion rigoureuse des finances communales avec pour objectif d'atteindre un budget équilibré.
Malgré un budget présentant un léger excédent de revenus, la prudence reste de mise, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les recettes fiscales et des investissements importants auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années. La Municipalité entend ainsi conserver une approche mesurée et responsable, afin de préserver durablement les équilibres financiers et la capacité d'action de la Commune.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance du budget du Service des finances de la commune de Préverenges, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 8/26 du 19 octobre 2026,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter le budget pour l'année 2027, tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : La Secrétaire :

Virgile Perret Céline Elsig

Préverenges, le 19 octobre 2026/VP/AV